

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Pays : Burkina Faso			
TITRE DU PROJET : Appui à la Gestion Pacifique de Conflits Locaux dans les Régions du Sahel et du Nord Burkina Faso			
NUMERO Projet / MPTF Gateway :			
Modalité de financement		Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") :	
PBF :		<input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays	
<input type="checkbox"/> IRF		<input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional	
<input checked="" type="checkbox"/> PRF		Nom du fonds fiduciaire :	
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (PNUD, UNHCR etc.) :			
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; ▪ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; ▪ Ministère de la Femme, de la solidarité Nationale et de la Famille ; ▪ Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelle ; ▪ Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ; ▪ Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique ; ▪ Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) ; ▪ Diakonia-Burkina Faso ; ▪ WANEP-Burkina ; ▪ Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) ; ▪ NDI ; ▪ Association A2N ; ▪ Union Fraternelle des Croyants de Dori et du Nord ; ▪ Association Féminine pour le Développement du Burkina ; ▪ Centre Chrétien de réhabilitation et de réinsertion des marginalisés ; ▪ Action citoyenne pour le Développement. 			
Date estimative de début du projet¹ : 1^{er} Janvier 2019			
Durée du projet en mois :² 24			
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : 15 communes du Nord et du Sahel.			
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :			
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre			
<input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse			
<input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)			
<input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional			
Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :			
PNUD : \$ 1'879'134			
UNHCR : \$ 321'000			
Total PBF : \$ 2'200'134			
<i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i>			
Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :			
Budget total du projet :			
PBF 1ère tranche :	PBF 2ème tranche*:	PBF 3ème tranche*:	Total Tranche :
PNUD : \$. 657'671	PNUD : \$ 657'671	PNUD : \$ 563'792	
UNHCR : \$107'000	UNHCR : \$107'000	UNHCR : \$ 107'000	
Total : \$. 764'671	Total : \$. 764'671	Total : \$. 670'792	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le projet d'Appui à la Gestion Pacifique des conflits Locaux de Paix entend faire la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Il couvrira la totalité des 30 communes de la zone d'intervention du PUS-BF (04 dans la région du Nord et 26 dans celle du Sahel) et s'appuiera sur les structures d'intercession et de médiation déjà existantes dans ces deux régions pour jouer le rôle de Comités Locaux de Paix. Le Burkina Faso fait partie des pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé les mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement de disputes. De plus, le gouvernement Burkinabé a largement montré sa volonté à rétablir la paix dans les régions du Nord et du Sahel et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) représente l'expression de cette volonté.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Le processus de planification de ce projet a traversé un certain nombre d'étapes, y compris l'analyse des facteurs de risque et de fragilité en mai-juin, dont le rapport a servi de document de base pour le dossier de demande d'éligibilité soumis par le Gouvernement fin juin, la préparation des documents des ébauches de projets entre juillet et septembre, la discussion des ébauches de projets avec les autorités, les partenaires et les populations bénéficiaires début octobre, suivi de la finalisation au niveau de Ouagadougou et de leur soumission au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix à New York en octobre.

Marqueur genre du projet³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 30% (\$ 649'750).

Marqueur risque du projet⁴ : 2

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du Projet (choisissez seulement un domaine⁵) : (2.3) Prévention/gestion des conflits ; (1.4) Dialogue politique (2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique (1.2) État de droit

Le cas échéant, le résultat de PUNDAF auquel le Projet contribue : Effet 1.1. : « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un État de droit »

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le Projet contribue : ODD 16. "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous."

Type de soumission :

Nouveau projet



Révision de projet

S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence récipiendaire : USD XXXXX

Justification courte pour la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal.

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative.

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁶</p> <p><i>Name of Representative: Opia Kumah, Représentant Résident a.i.</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Name of Agency: Programme des Nations Unies pour le Développement</i></p> <p><i>Date et tampon: 10/12/2018</i></p> <p><i>Name of Representative: Ioli Kimyaci, Représentante</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Name of Agency: Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)</i></p> <p><i>Date et tampon 10/12/2018</i></p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom : Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI</i> <i>P/O Pauline TOURE / KABORE</i> <i>Secrétaire d'Etat</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre : Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement</i></p> <p><i>Date et tampon : 13 DEC 2018</i></p> 
<p>Coordination du SNU (RCO)</p> <p><i>Nom of Representative: Metsi MAKHETHA</i> <i>Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date & tampon</i></p> 	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p><i>Name of Representative: Oscar FERNANDEZ-TARANCO</i> <i>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Date & Seal 13/12/2018</i></p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

1. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui du fonds de consolidation de la paix (PBF)

Description de la situation

1. Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a connu des périodes marquées par des régimes démocratiques et d'États d'exception au cours desquels les crises ont été gérées de manière relativement pacifique. Comparé à certains pays de la sous-région, le Burkina Faso a connu une stabilité socio-politique caractérisée par une cohabitation pacifique entre les différents groupes socio-ethniques et religieux.
2. Cependant, le niveau de développement limité du pays l'a rendu vulnérable aux chocs générés par les crises internes, les conflits et la violence dans la sous-région ainsi que les changements climatiques auxquels le pays n'était pas préparé. Cette vulnérabilité s'est accentuée par la crise politique qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 et au coup d'État manqué de septembre 2015. La maturité politique et la cohésion sociale ont permis au pays d'éviter une crise politique majeure et d'organiser des élections présidentielle et législatives paisibles en 2015. La forte pression sociale résultant de l'insurrection populaire a, par contre, généré une demande forte et urgente pour le Gouvernement.
3. En outre, les différentes attaques armées liées, entre autres, à la crise sécuritaire au Mali et à la montée de l'extrémisme violent, ont contribué à fragiliser davantage la situation du pays. Le niveau de risque et de fragilité dans le Nord (regroupant les régions administratives du Nord et du Sahel), qui partage des frontières avec le Mali et le Niger, requiert une attention particulière en termes de prévention de la violence et de mise en place de conditions pour une paix durable.
4. L'insécurité au Nord du Burkina ne résulte pas uniquement d'un déficit de développement, d'une incompréhension entre un État central et un territoire lointain ou de l'influence négative d'un voisin en guerre. Elle est surtout le résultat d'une crise profonde qui agite les groupes humains qui habitent les terroirs du Nord. La résolution définitive de cette crise dépendra en partie de la stabilisation du Mali ainsi que de la mise en place par le gouvernement et ses partenaires de plans efficaces de développement. Mais elle viendra aussi et surtout de la création de nouveaux équilibres sociaux et d'un règlement par les populations locales de leurs divisions actuelles.
5. En effet, la situation sécuritaire s'est profondément dégradée faisant ainsi de ces zones frontalières, des espaces où se cristallisent des menaces pour la sécurité et la paix au Burkina Faso. La porosité des frontières, la prolifération des armes, l'extrémisme religieux, le trafic de drogues dures, la contrebande, les conflits non résolus dans la sous-région, la présence de groupes armés et de réseaux criminels dans ces zones n'ont fait qu'amplifier ce phénomène.
6. Malgré la stabilité socio-politique, le pays est resté en retard sur le plan économique avec un indice de développement humain très faible (0,423 en 2017) et un indice de développement de genre défavorable aux femmes (0,800 en 2017)⁷ En effet, les indicateurs socioéconomiques démontrent à suffisance un très faible niveau de développement avec une population qui croît à un rythme élevé (Indice synthétique de fécondité à 6,0) par rapport au taux de croissance du PIB qui demeure faible (2,3%). Le pays, dont le premier secteur d'activités est l'agriculture, est tributaire de pluviométries très variables et inconstantes, accentuant les crises alimentaires par suite de mauvaises récoltes. Les indices de pauvreté monétaire (40,1%) et alimentaire (30,3%) sont parmi les plus élevés.
7. Les questions liées au genre constituent un défi. Bien que les femmes représentent 52% de la population⁸ elles continuent de subir les conséquences des normes socio-culturelles qui résultent d'inégalités de genre. Le pays se situe à la 121^e place sur 144 dans le Rapport global de l'index du

⁷ Voir les indices et indicateurs du développement humain dans le rapport du développement humain 2018 du PNUD, <http://hdr.undp.org/en>.

⁸ Enquête démographique et de santé, 2010.

gap genre 2018⁹. Au Burkina Faso, 11% des sièges au Parlement sont occupés par des femmes et 6% des femmes adultes ont au moins un niveau d'enseignement secondaire, contre 11% de leurs homologues masculins. Pour toutes les 100 000 naissances vivantes, 371 femmes meurent de causes liées à la grossesse et le taux de natalité chez les adolescentes est de 104,3 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 58,2% comparé à 75,2 pour les hommes. L'absence d'instruments et de mesures pour assurer l'application effective de la loi sur l'égalité de genre préserve le statut quo.

8. Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques armées et des incidents sécuritaires. A titre illustratif, le bilan des attaques terroristes au Burkina Faso du 1er janvier 2015 au 15 septembre 2018 a été de 118 morts dont 48 membres des forces de défense et de sécurité (FDS) et 70 civils. Pour cette année 2018, au 15 septembre on dénombre 69 victimes dont 31 parmi les FDS (25 militaires et 6 paramilitaires) et 38 civils. Cette situation renforce la crainte de l'ampleur profonde de la menace sur la sécurité de l'ensemble du pays. Plus de 39 700 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays suite à la recrudescence de cette violence. Les couches les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes sont les plus affectées par les conséquences de ces attaques. De l'analyse causale effectuée, divers facteurs de fragilités et de risques ont été identifiés au nombre desquels l'effritement de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité d'une part et entre les populations et l'Administration d'autre part.
9. La détérioration de la situation sécuritaire a un plus grand impact sur les femmes et les jeunes filles. En effet, des enquêtes menées¹⁰ montrent que les hommes valides et les leaders constituent une cible pour les groupes armés de sorte que les femmes et les jeunes filles voient leurs responsabilités en matière de mobilisation de moyens de subsistance s'accroître. Elles sont de ce fait de plus en plus exposées et cela appelle une réponse appropriée pour ce groupe particulièrement vulnérable. Sur un échantillon de 214 ménages soit 1600 personnes déplacées internes profilées en octobre 2018 par l'OIM, 98% ont affirmé avoir fui l'insécurité grandissante dans leurs zones d'habitations et sur ces chiffres on note 52% de femmes et 62% de jeunes (moins de 18 ans).

Au Burkina Faso, la population est à majorité jeunes (63,7%)¹¹. Ce faisant, la mauvaise gouvernance et la faible capacité de l'État à rétablir l'ordre et la sécurité dans les zones d'intervention, réduisent toute possibilité de création d'opportunités d'emploi et de perspectives économiques au profit des populations locales, plus particulièrement les jeunes filles et les garçons. En effet, le taux de chômage des jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 16,3% pour les jeunes femmes et de 15,26% pour les jeunes hommes¹². Cela a pour conséquence de placer les jeunes dans une situation de précarité économique et financière, les exposant ainsi aux recrutements par les groupes religieux radicaux et autres groupes criminels organisés ou encore à s'adonner aux activités illicites. Au-delà de briser toute confiance en soi, cette condition de précarité économique et financière constitue de réels freins à la participation des jeunes filles et garçons – en tant qu'agent de développement - dans la production économique du pays. Par ailleurs, cette précarité économique et financière des jeunes entraîne chez ces derniers un isolement social les rendant ainsi davantage dépendants vis-à-vis des adultes et amenuisant toute possibilité de prendre librement part aux processus et mécanismes de prise de décisions au niveau communautaire, local et national.

Dynamiques de conflits

10. Les principaux facteurs de fragilité et de risque sont les suivants : (i) l'insécurité et l'instabilité ; (ii) la radicalisation et l'extrémisme violent et (iii) la faible présence et les capacités limitées de l'État. Ces facteurs sont inter-reliés et de ce fait requièrent une réponse intégrée.

⁹ World Economic Forum, Global Gender Gap Report 2017, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf

¹⁰ Rapport de profilage sur les déplacés internes, Région du Sahel, Localité de Déou réalisé par OIM et CONASUR. Évaluation multisectorielle des besoins dans le Sahel de Handicap International

¹¹ Rapport sur le développement humain en Afrique, 2016

¹² Source OIT

11. Les facteurs de fragilité cités plus haut ont affaibli les équilibres socio-économiques au niveau des communautés de ces régions et remettent en cause la cohésion sociale et la paix communautaire. Ces fragilités peuvent être constatées au niveau de la compétition pour les ressources naturelles essentielles, la remise en cause par les jeunes générations des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés, l'exploitation anarchique de l'orpaillage (or) et la cohabitation populations hôtes et réfugiés. Pareille situation peut dégénérer si rien n'est fait et engendrer d'autres types de fragilités.
12. Le Burkina Faso est de plus en plus confronté à la récurrence des attaques terroristes qui pourraient s'expliquer par la montée du radicalisme. Cette radicalisation se manifeste par des prêches extrémistes dans les mosquées, les réseaux sociaux et à travers certaines radios locales, l'endoctrinement des jeunes, le rejet de la culture occidentale, un conflit intergénérationnel de plus en plus visible et une remise en cause de l'ordre social.
13. Les jeunes en particulier sont désenchantés par l'organisation socio-politique en place, du fait qu'ils n'aient pas accès au pouvoir politique, aux opportunités économiques, aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les femmes et les jeunes filles sont beaucoup plus absentes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.
14. L'insécurité dans la bande sahélo-saharienne a accentué les mouvements de populations vers et à l'intérieur du Burkina Faso. En raison des conflits intercommunautaires dans le Centre du Mali, le Gouvernement du Burkina Faso a préenregistré près de 4 500 personnes, notamment dans des zones frontalières instables dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun. En ce qui concerne les mouvements à l'intérieur du Burkina Faso, OCHA a communiqué un chiffre de près de 39 000 personnes déplacés internes dans les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Loroum en octobre 2018. Au regard de l'évolution de la situation, l'augmentation de ce chiffre n'est pas à exclure dans les mois à venir. Ces populations déplacées internes (PDI) viennent accentuer les équilibres socio-économiques déjà très fragiles.
15. Les compétitions autour de l'exploitation des ressources naturelles donnent lieu à des conflits non seulement entre autochtones éleveurs et agriculteurs mais aussi entre éleveurs qu'ils soient transhumants ou sédentaires. A titre illustratif, au premier semestre 2017, l'on a enregistré 318 conflits ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. Par ailleurs, cette situation pourrait entraîner des tensions entre les déplacés et les populations hôtes. Ces tensions mal gérées au niveau des services techniques compétents tendent à détériorer les relations entre administrés et administration.
16. La région du Sahel compte plus de 24'000 réfugiés maliens qui sont installés dans le Sahel burkinabè depuis 2012. Depuis le début de 2018, l'on a assisté à un influx important de nouveaux arrivants venant du Mali dans la Région du Nord et de la Boucle du Mouhoun, estimé à 5'000 personnes selon le Gouvernement du Burkina Faso. Plus de 23'000 personnes ont été déplacées à l'intérieur suite à la recrudescence de violence. En octobre 2018, pour la première fois, de nouveaux arrivants du Mali sont entrés dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord, fuyant les violences intercommunautaires dans le Cercle de Mopti et le Cercle de Koro, régions limitrophes du Burkina Faso. Selon les statistiques gouvernementales, il y aurait environ 4'500 nouveaux arrivants (rapatriés et réfugiés). La violence persistante au centre du Mali pourrait entraîner de nouveaux déplacements dans ces régions frontalières. En raison de l'insécurité dans le nord du Burkina Faso, plus de 39'000 Burkinabés (contre 3'600 en octobre 2017) ont fui vers le Sud ou vers l'Est et sont maintenant des déplacés internes (ce qui représente une augmentation de 1'104% entre octobre 2017 et octobre 2018).
17. Aborder les camps de réfugiés et les zones d'accueil de la population déplacée comme partie intégrante du terroir d'accueil impose aussi d'observer de près la pression sur les ressources naturelles locales qu'exerce la présence des populations réfugiées. En effet, il apparait une situation potentiellement explosive autour de l'utilisation des ressources naturelles limitées entre populations réfugiées et communautés hôtes. La présence des réfugiés et de leur bétail met une pression supplémentaire sur l'environnement et les ressources disponibles dans la région. D'où la nécessité d'inclure des actions ciblées pour la population déplacée pour limiter toute augmentation des conflits et des tensions intercommunautaires.

18. Les conflits liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles (eau, terre et pâturages) sont de plus en plus fréquents et les plus nombreux. En effet, la région du Sahel concentre au moins 20% du cheptel du pays et les saisons sèches prolongées et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers. A titre illustratif, au premier semestre 2017, l'on a enregistré 318 conflits ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. Les conflits et tensions communautaires liées à la transhumance et à la compétition pour les ressources naturelles peuvent être regroupés en deux catégories qui souvent se chevauchent : (i) des tensions entre les transhumants eux-mêmes se traduisant par les conflits autour des points d'eau et les pâturages ; (ii) des tensions entre transhumants et les communautés locales notamment les agriculteurs pour les espaces de pâturage et les dégâts dans les champs de ces derniers.
19. En ce qui concerne les conflits inter générationnels, ils se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés. Cela se traduit entre autres par le rejet des schémas traditionnels de succession des chefs et leaders religieux. Aussi, les jeunes se sentent exclus des opportunités économiques locales. La plupart de ceux qui ne sont pas issus des familles riches et « nobles » se sentent abandonnés, frustrés. Comme ils ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, soit en rejoignant des groupes de bandits ou de radicaux.
20. S'agissant de l'orpaillage, dans la partie du Nord du pays et dans la région du Sahel en particulier, on constate une poussée de l'exploitation anarchique de l'or qui attire de nombreux jeunes des régions du Burkina Faso. En plus des sites d'orpaillage qui constituent des lieux de banditisme, de trafic de tout genre et de consommation de drogues, il est apparu certains problèmes environnementaux liés au rejet des produits chimiques par l'orpaillage artisanal. Dans un contexte marqué par une forte insécurité créée par la présence de groupes terroristes, ces sites peuvent constituer des terrains fertiles pour le recrutement des jeunes dans des activités criminelles et des sources de conflits avec les populations autochtones. De plus, des tensions existent entre les sociétés minières et les populations locales au regard de la faiblesse des retombées économiques de l'activité de ces sociétés au niveau local et du faible embauche des jeunes de la région par les sociétés minières.

Acteurs et causes structurelles des conflits dans la région du Sahel du Burkina Faso

21. *Stress environnemental.* La situation géographique du pays l'a rendu vulnérable à des désastres environnementaux, et notamment à une période de sécheresse aiguë en 1970 qui a provoqué des contraintes internes et a contribué aux tendances auxquelles le pays est confronté jusqu'aujourd'hui. L'instabilité au Burkina Faso se manifeste sous la forme de fréquents affrontements intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs causés par la rareté des ressources disponibles. Le pays a aussi dû faire face à un afflux massif de réfugiés suite à la sécheresse, ainsi qu'à l'arrivée récente de 35'700 personnes venant de la partie septentrionale du Mali avec 50'000 animaux, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur des ressources déjà limitées¹³.
22. Depuis des décennies, le Burkina Faso accueille de façon continue un grand nombre de réfugiés sur son territoire suite à des événements liés aux troubles politiques et sécuritaires dans d'autres pays. En 2012, du fait de la crise socio - politique au Mali, 104 000 réfugiés ont trouvé asile sur le territoire national. Les chiffres indiquent qu'en 2016, le Burkina Faso abritait 34 207 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la large majorité (95 %), d'origine malienne, est installée dans la Région du Sahel. Un des facteurs aggravant de la pauvreté dans la région est le fait que la zone d'accueil se situe dans un environnement difficile et la présence des réfugiés augmente la pression sur les ressources et services déjà limités (eau, foncier, énergie, environnement, santé, éducation, etc.) et cette situation peut engendrer des conflits entre communautés hôtes et réfugiés malgré que les communautés hôtes burkinabè continuent à faire preuve d'une remarquable solidarité vis-à-vis des réfugiés.

¹³ Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. Commission Économique pour l'Afrique. Avril 2017. Pp 34-37.

23. *Pauvreté et vulnérabilité socioéconomique.* Elles remontent à la période coloniale et précoloniale et résultent des changements de systèmes politiques qui en sont issus. Les conflits se manifestent sous la forme d'affrontements à propos de terres dans les communautés rurales traduisant les conséquences des différences socioculturelles qui y prévalent. Le Burkina Faso est classé 183^e sur 189 pays dans l'Indice de développement humain des Nations Unies publié en septembre 2018¹⁴.
24. *Explosion démographique des jeunes.* Tout comme d'autres pays au sein de la région, le Burkina Faso doit affronter le défi que pose une forte proportion de la population constituée de jeunes : une part de 65 % des 18 millions d'habitants du pays est âgée de moins de 25 ans. L'âge moyen de la population est de 17 ans et le taux de fécondité de 5,9342. Les taux élevés du chômage sont aussi un facteur de préoccupation, car l'incapacité du système de générer des emplois pénalise la croissance économique du pays. Avec une création d'emplois de l'ordre de 20'000 par an, les problèmes auxquels doit faire face le pays pour trouver du travail à offrir à une population active de plus de 15 ans en perpétuelle augmentation sont énormes¹⁵.

Analyse des acteurs cibles

Acteurs	Dynamique de conflits
Agriculteurs et Éleveurs	<p>Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus visibles dans la société burkinabè particulièrement dans le Nord et le Sahel. L'agriculture et l'élevage sont les activités principales de 80% de la population nationale, et de la totalité en milieu rural. Les conflits opposant des éleveurs aux agriculteurs sont en constante augmentation ces dernières années. Selon le Ministère des Ressources Animales, environ 4.000 conflits entre agriculteurs et éleveurs ont éclaté au Burkina Faso entre 2005 et 2011 – soit environ 600 chaque année – provoquant la mort de 55 personnes, la destruction de fermes, de logements et de bétail.</p> <p>Ces conflits prennent parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs peuls, souvent nomades mais parfois sédentarisés, et dont l'élevage est l'activité principale, à des autochtones sédentaires, généralement cultivateurs mais qui peuvent également posséder quelques têtes de bétail, appartenant à divers groupes ethniques selon la région (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi). L'on constate aussi certaines fois, des épisodes de "punition collective" durant lesquelles des cultivateurs se vengent sur la communauté peule environnante pour les méfaits d'un éleveur. Ces situations ont poussé des membres de la communauté peule à dénoncer un traitement différencié basé sur leur appartenance ethnique. Ces conflits sont souvent déclenchés par la destruction de champs par des animaux. Les agriculteurs et les éleveurs se rejettent la faute, les uns accusant les éleveurs de ne pas attacher de valeur aux biens d'autrui et de préférer prendre le risque de laisser leurs animaux détruire les champs au risque de devoir payer une amende ; les autres se plaignant que les voies de transhumance sont trop étroites, et que les agriculteurs occupent celles-ci et les autres espaces réservés aux éleveurs (sources d'abreuvement, pâturages...).</p>
Orpailleurs	<p>Les frustrations en termes d'emploi sont également très nombreuses parmi les jeunes des localités affectées par le boum minier. En effet, les communautés vivant sur un site minier sont généralement celles qui ont exploré et exploité celui-ci en premier lieu. Avec l'arrivée des sociétés minières, les jeunes de la localité n'ont plus le droit de pratiquer l'orpaillage qui était pourtant une source considérable de revenus pour eux. Les engagements des compagnies minières d'embaucher les jeunes de la localité et les espoirs que cela peut susciter sont souvent vains, la main d'œuvre locale n'étant pas toujours assez qualifiée. Cette situation occasionne par moments, des conflits comme ceux survenus à Dori en 2012 lorsque des jeunes de la ville, après de vaines négociations avec la compagnie minière sous la facilitation du Gouverneur de la région concernant le recrutement de jeunes locaux, aient décidé de bloquer la route Dori-Ouaga, seul axe de passage reliant la mine à la capitale.</p> <p>D'autre part, la ruée vers l'or se caractérise par une prolifération de mines traditionnelles – exploitées par des petites sociétés minières – et de sites</p>

¹⁴ Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. Commission Économique pour l'Afrique. Avril 2017. Pp 34-37.

¹⁵ Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. Commission Économique pour l'Afrique. Avril 2017. Pp 34-37.

	<p>d'orpaillage – gérés par des individus – à travers le pays. La présence de ces sites dans un village entraîne divers maux pour celui-ci : augmentation des prix, dégradation des terres agricoles, augmentation de la prostitution et désertion des écoles – certains élèves choisissent de quitter l'école pour tenter leur chance, parfois encouragés dans cette voie par leurs amis, voire leurs parents, et n'y retournent généralement pas. Ces sites sont par essence éphémères et ne permettent donc pas un aménagement et l'implantation d'infrastructures (écoles, centres de santé, assainissement, eau potable).</p>
<p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Les chefs coutumiers et traditionnels occupent une place très importante dans la vie des Burkinabè. Aux yeux de ceux-ci, l'institution traditionnelle qu'ils représentent est la plus crédible par rapport aux institutions modernes. Au moment de la révolution Sankariste, les chefs coutumiers avaient été mis à l'écart car ils étaient considérés comme réactionnaires. Ils ont été réhabilités après la révolution. De nos jours, les chefs coutumiers sont de plus en plus politisés, voire élus. Du fait de leur affiliation partisane et de leur conséquente perte de neutralité, de nombreux chefs ont perdu de leur légitimité et de leur aura au sein de leur communauté, en particulier parmi les jeunes qui ne leur font plus automatiquement confiance pour garantir l'entente dans le village. D'autres part, les règles ancestrales de succession sont ébranlées par des velléités économiques et politiciennes, ce qui provoque des disputes pouvant être meurtrières.</p>
<p>Déplacés internes et réfugiés</p>	<p>Arrivée au Burkina Faso peu après le début du conflit au Mali en 2012, la grande majorité (98%) des réfugiés maliens est installée dans la région administrative du Sahel. Deux camps assurent la protection et l'accès aux services de base : le camp de Menta, près de Djibo, et celui de Goudoubo, près de Dori. Au-delà de ces camps, environ 10 000 personnes vivent dans les sites spontanés de la région du Sahel. Selon une enquête sur les intentions de retour des réfugiés maliens menée en août 2017, la majorité des réfugiés maliens font de la résolution politique du conflit, du rétablissement de l'Etat de droit et des services de base les conditions de leur retour. Cependant, suite aux derniers événements politico-sécuritaires (tentative de coup d'Etat de septembre 2015, attentats à Ouagadougou en janvier 2016, août 2017 et mars 2018), les risques de protection pour les populations réfugiées deviennent graduellement observables, notamment liés à la stigmatisation. En 2017, certains messages d'incitations à la révolte contre les réfugiés ont été diffusés dans le Soum. L'absence de conflit entre les deux communautés malgré le contexte sécuritaire difficile et les risques de stigmatisation constitue un acquis qui devrait être maintenu. Dans un environnement socio-politique et sécuritaire volatile, le sentiment d'intégration des réfugiés à la vie socio-économique locale et l'entente interculturelle avec la population hôte reste fragile. Des sensibilisations sont continuellement menées pour mitiger ses actions et tendances de stigmatisation des réfugiés maliens. Sous le leadership du HCR et de la CONAREF (Commission Nationale pour les Réfugiés), des formations et des séances de sensibilisation ont été organisés pour véhiculer les messages de paix, de prévention et de gestion de conflit, de cohabitation pacifique en mettant en évidence l'impact positif de la présence des réfugiés dans cette région. Ces mêmes messages véhiculés par les leaders traditionnels et religieux ont été diffusés sur les ondes des radios locales à Djibo et à Dori. Aborder les camps et les zones d'accueil des réfugiés comme partie intégrante du terroir d'accueil impose aussi d'observer de près la pression sur les ressources naturelles locales qu'exerce la présence des populations réfugiées. En effet, dans chacune des zones d'intervention, il apparaît une situation potentiellement explosive autour de l'utilisation des ressources naturelles limitées entre populations réfugiées et communautés hôtes. La présence des réfugiés et de leur bétail met une pression supplémentaire sur l'environnement et les ressources disponibles dans la région. Par conséquent, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour élargir l'accès à l'eau, aux zones de pâturages et à une source d'énergie/combustible. D'où la nécessité d'adopter des mesures adaptées et sur la durée au sein et en dehors des camps et des zones d'accueil des réfugiées pour limiter toute augmentation des tensions inter-communautaires. Le Sahel transfrontalier est affecté par un nombre croissant d'activités djihadistes et illicites, qui incluent le trafic d'êtres humains, d'armes et de drogue. La combinaison de réseaux criminels, des groupes armés et le sous-développement dans la sous-région, constitue le terreau d'une menace transrégionale émergente. Le risque n'est pas négligeable que ces facteurs d'instabilité se répandent rapidement dans cette zone à fort potentiel migratoire qu'est le Nord du Burkina Faso et exacerbent la possibilité de radicalisation et/ou</p>

	<p>de migration des jeunes adultes. Pour les réfugiés maliens, l'enrôlement dans les groupes armés, qu'ils soient djihadistes, indépendantistes ou pro-gouvernementaux, peut apparaître comme une stratégie de survie, alors qu'elle devient aussi facile d'accès et commode que d'autres mécanismes compensatoires.</p>
Jeunes	<p>Les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales, la gestion des affaires religieuses et ont un accès insuffisant aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité.</p> <p>Les jeunes sont écartés des centres décisionnels, le pouvoir étant accaparé par une élite vieillissante en place depuis plusieurs décennies. Par ailleurs, ils sont fortement affectés par les maux économiques tels que le chômage. Cette marginalisation, l'absence d'alternance tant du point de vue politique qu'économique, la confrontation aux modèles occidentaux et les scandales de corruption sont autant de facteurs de frustrations qui entrent en jeu dans les différents conflits. C'est l'accumulation de ces frustrations qui pousse les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. Cependant, certains jeunes de la région ont pris conscience que le recours ou l'implication dans les conflits armés ne sont pas les voies les plus appropriées pour sortir des problèmes de jeunesse et revendiquer leurs place et responsabilité dans la société. Ils aspirent de préférence à vivre une aventure qui lui permettra de s'épanouir, de développer ses capacités, aptitudes et attitudes, de s'améliorer, de devenir leader en partenariat avec des pairs et des adultes qui le respectent, reconnaissent sa personnalité, son originalité ; d'être acteur de son propre développement, en suivant son rythme propre, selon ses centres d'intérêt ; d'apprendre par soi-même en travaillant avec des pairs, en prenant progressivement des responsabilités, en créant, en développant sa capacité d'expression, de diriger, de coopérer, de négocier, dans une saine atmosphère.</p>
Femmes	<p>Malgré une politique d'émancipation de la femme, promue notamment pendant la révolution de Thomas Sankara, les femmes demeurent également très marginalisées dans la société burkinabè. Elles sont souvent dépendantes financièrement de leurs maris, et sont sujettes à diverses pratiques qui ne les protègent pas toujours : polygamie, lévirat (la contrainte d'épouser le frère de son mari si ce dernier décède) et mariages forcés. Il y a donc, une forte demande d'émancipation qui est exprimée par les femmes. Cette émancipation passerait selon elles par le renforcement de leurs capacités – en matière d'organisation, d'entrepreneuriat et de plaidoyer – et leur accès à divers outils tels que le micro-crédit.</p>
Collectivités locales	<p>Lorsque les mécanismes traditionnels échouent, et seulement dans ce cas semble-t-il, alors les mécanismes institutionnels et étatiques sont utilisés. Ils sont fortement critiqués et ne semblent pas efficaces. Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Quand le maire ou le préfet est saisi d'un dossier lié par exemple à un conflit entre un agriculteur et un éleveur, il peut envoyer un expert évaluer les torts et le dédommagement nécessaire ou mettre sur pied un comité de gestion de crise. Ce processus est jugé comme coûteux – les frais de déplacement de l'expert sont souvent aux frais des parties en conflit – et peu efficace.</p> <p>Les institutions étatiques telles que les forces de l'ordre, les préfets et la Justice suscitent une certaine méfiance parmi nos interlocuteurs qui les jugent corrompus et peu compétents. Les jeunes semblent avoir peu de confiance envers les élus locaux et estiment que le seul moyen d'attirer l'attention des autorités est de protester et de manifester. La Justice est souvent perçue comme manquant d'indépendance vis-à-vis du pouvoir en place et, tout comme le reste de l'administration, comme très politisée. Dans les conflits éleveurs-agriculteurs, chaque groupe se sent lésé dans ce genre de processus : les éleveurs déclarent que si des cas vont en justice, ils ont perdu d'avance, ils n'obtiennent que</p>

rarement raison devant les autorités, tandis que les agriculteurs estiment que lesdites autorités seront corrompues par l'éleveur en cause. En cas de conflit avec l'administration, les administrés peuvent recourir au Médiateur du Faso. Ce dernier est relativement efficace mais il faut, semble-t-il, une meilleure communication autour de cette institution.

Enfin, en matière de prévention, l'État, souvent en collaboration avec certaines organisations, organise des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix, utilisant par exemple le théâtre-forum, ainsi que des ateliers de concertation et des forums autour de thèmes sources de conflits à travers les treize régions du pays. Mais ces cadres de rencontre sont "folkloriques" dans le sens où tout est décidé d'avance et ne laissent pas de place pour un dialogue sincère.

Capacités pour la paix et Points d'entrée programmatiques.

a/ mécanismes traditionnels

25. Malgré ces situations conflictuelles préoccupantes qui risquent de dériver si rien n'est fait, le pays regorge de potentiels pouvant aider à ramener la paix entre les populations. Le Burkina Faso est parmi les pays africains qui a le mieux préservé et utilisé ses mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement des disputes. Pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix, il existe de nombreux ressorts traditionnels et communautaires qui permettent de maintenir les valeurs de solidarité et de vivre ensemble dont la parenté à plaisanterie, l'arbre à palabre, les corps de métiers (forgeron) etc.
26. Dans ce sens, les mécanismes "traditionnels", peu ou pas institutionnalisés, semblent être privilégiés en premier recours pour gérer les conflits au Burkina Faso. Pour régler des disputes entre individus, de relativement faible intensité, c'est généralement la famille, des voisins ou des amis qui sont spontanément sollicités pour faire office de médiateurs. Dans les cas de conflits entre éleveurs et agriculteurs, quand les torts sont reconnus, une solution est trouvée directement entre les protagonistes, impliquant généralement une compensation versée à la personne lésée. Souvent, des voisins peuvent intervenir dans ce processus. Quand une dispute éclate entre des jeunes, ils se tournent généralement vers un ami plus mature, considéré comme sage, pour régler leurs différends. Au niveau familial, un oncle ou la belle-mère peuvent être sollicités, mais rarement la mère qui n'a pas de pouvoir de décision. Elle agit plutôt dans l'ombre, de manière discrète.
27. Ces mécanismes, qui ne sont aucunement institutionnalisés, semblent être les plus efficaces, dans le cadre de disputes d'individus, de faible intensité. Quand aucune solution n'est trouvée à ce niveau, alors ce sont généralement les "sages" qui sont sollicités : les chefs coutumiers, les forgerons ou les griots qui ont un rôle traditionnel très important dans certaines provinces ou les leaders religieux. Ceux-là font également office de médiateurs, ils écoutent chaque partie et offrent des conseils. Les conflits ou les problèmes qui surviennent dans une communauté sont discutés entre ses membres sous "l'arbre à palabre". Généralement, c'est le chef de village qui préside à palabre, mais la décision finale revient à un conseil formé des vieux (des sages) du village ou de la communauté. Cette procédure est appréciée car ces acteurs peuvent être considérés comme "justes" par leur communauté, qui les voit comme les seuls à connaître les besoins de la population ». Cette procédure a également l'avantage d'engendrer peu de frais, même si des compensations, des cadeaux, sont de coutume. Mais ces acteurs, et les chefs traditionnels en particulier, sont de moins en moins vus comme efficaces car ils sont de plus en plus politisés.
28. Enfin, une tradition assez caractéristique du Burkina est la parenté à plaisanterie. Celle-ci correspond à un lien créé entre plusieurs individus ou plusieurs clans, établissant une sorte de rivalité se traduisant par des moqueries ou des insultes, mais respectant un code de conduite établi, lequel permet de juguler les tensions sociales et ethniques. Sa pratique a évolué, sous l'influence des moyens modernes de communication et l'utilisation de la langue française notamment, mais reste importante dans la vie sociale burkinabè. Cette pratique culturelle permet de faire de l'autre,

- l'étranger, un parent et, en créant un lien avec lui, de permettre une résolution pacifique de conflits pouvant émerger et d'amener différents groupes se côtoyant à vivre ensemble sans heurts.
- 29.

b/ mécanismes modernes

- De plus, le pays dispose de mécanismes nationaux, plus modernes, de prévention et de gestion des conflits communautaires tels que l'Observatoire national des faits religieux, la Fédération des associations islamiques du Burkina Faso, la Conférence épiscopale Burkina/Niger, la Fédération des églises et missions évangéliques, l'Observatoire national de prévention et de gestion de conflits communautaires et le Conseil Supérieur de la Communication, etc.
30. Au niveau des régions du Nord et du Sahel, l'on note l'existence d'initiatives locales pour apporter des réponses aux problèmes que connaissent les populations. Ces initiatives sont portées par des structures locales d'intercession et de médiation telles l'Union fraternelle des croyants (UFC), le Conseil régional de la chefferie coutumière et traditionnelle du Sahel (CRCCT/S), les chefs coutumiers du Nord, les coordinations régionales des femmes et des jeunes des régions du Sahel et du Nord, et les tribunaux départementaux. Ces structures, à un niveau ou à un autre, jouent un rôle de médiation. Toutefois, ce rôle doit être formalisé et les capacités des structures renforcées pour combler tout type de gap et permettre à ces structures d'adresser (1) la problématique nouvelle posée par les incidents sécuritaires répétés que connaît cette région depuis plus de trois ans et (2) les risques induits de conflits religieux et ethniques ainsi que celles basés sur les rivalités sur l'accès aux ressources naturelles.
31. Il existe des comités mixtes de réfugiés et populations hôtes dans deux camps couvrant plusieurs localités où vivent des réfugiés maliens. L'on compte 18 comités dans l'Oudalan, le Séno et le Soum. Ces comités, composés à équité entre représentants de réfugiés et représentants de la communauté hôte, existent depuis 2012 et sont des cadres de dialogue qui permettent de réduire le risque de tensions intercommunautaires qui peuvent être liés aux diversités culturelles ainsi qu'au partage de ressources naturelles (eaux, terres, pâturages, couvert végétal). Leur mandat est de contribuer à la mise en œuvre de toute initiative entrant dans le cadre de la cohabitation pacifique entre les deux communautés et leur mission est la prévention et gestion pacifique de conflits, promotion de la cohabitation pacifique entre réfugiés et populations hôtes.
32. La population apprécie bien l'existence de ces comités, qui sont sous la tutelle de la Commission Nationale de Réfugiés (CONAREF) à Goudebou et Mentao et du *Danish Refugee Council* (DRC) dans l'Oudalan. Le comité mixte est associé et consulté par le HCR pour les questions relatives ou touchant à la cohabitation pacifique. Les comités sont sollicités pour la diffusion des messages de paix ou des messages favorisant l'acceptation et l'intégration de la population réfugiée. De plus, dans le Soum, notamment à Djibo, Damba et Tongomael, DRC a mis en place des cellules mixtes de protection qui servent à l'identification des cas de protection. Elles n'interviennent pas dans la gestion des conflits, mais peuvent les signaler aux chefs de villages. 14 cellules ont été mises en place dans le cadre du partenariat HCR – DRC. Dans le cadre d'un projet avec DANIDA, DRC a mis en place 15 autres cellules du même type dans la zone de Pobé-Mengao.
33. Pour répondre à la situation décrite plus haut, le Gouvernement met en place une réponse globale en trois parties. Le premier volet vise à améliorer la confiance entre l'Administration, les forces de défenses et de sécurité et la population ; le deuxième volet adresse la problématique de la prévention de l'extrémisme violent et la troisième partie entend favoriser la gestion pacifique des conflits locaux.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Brève description du projet

34. Le présent projet 'd'Appui à la gestion pacifique des conflits locaux, GPCL' a pour objectif global de prévenir la violence et gérer de façon plus pacifique les divers conflits communautaires en vue de réduire les tensions. Le projet compte faire la promotion des

mécanismes locaux de paix, aux fins de prévention et de résolution de conflits au niveau communautaire. Ces mécanismes adresseront les problématiques majeures identifiées telles que les conflits sociaux, les conflits découlant de la transhumance, de la présence des réfugiés. Le présent projet va appuyer les mécanismes déjà existants dans leurs fonctions et renforcer leurs capacités, y compris en mettant à leur disposition les instruments et les expériences qui ont bien marché dans des contextes similaires.

35. Le projet d'Appui à la Gestion Pacifique des conflits Locaux de Paix entend faire la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Il couvrira la totalité des 30 communes de la zone d'intervention du PUS-BF (04 dans la région du Nord et 26 dans celle du Sahel) et s'appuiera sur les structures d'intercession et de médiation déjà existantes dans ces deux régions pour jouer le rôle de Comités Locaux de Paix. Le Burkina Faso fait partie des pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé les mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement de disputes. De plus, le gouvernement Burkinabé a largement montré sa volonté à rétablir la paix dans les régions du Nord et du Sahel et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) représente l'expression de cette volonté.
36. Le présent projet s'inscrit dans le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) et contribue de ce fait à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES). De plus, il répond au cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2018-2020 dans lequel les régions du Nord et du Sahel sont les points de convergence majeure de l'engagement collectif des Nations Unies. Sous le pilier I de ce cadre de coopération, les Nations Unies se proposent d'aider le pays à réaliser les résultats suivants : i) l'efficacité des institutions est améliorée et les populations, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un état de droit ; ii) chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables aux risques ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations, sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel.
37. D'autre part, le projet d'Appui à la gestion pacifique des conflits s'inscrit dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix (*sustaining peace*) lancée par les Nations Unies au Burkina Faso en 2017.

b) Théorie du changement.

38. L'analyse des fragilités et des risques, effectuée en juin 2018 montre bien la nécessité de maîtriser la gestion des conflits locaux dans les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso. Dans ce sens, le GPCL repose sur la théorie de changement suivante :

"Si les populations, notamment les éleveurs, les agriculteurs et les orpailleurs ont conscience de leurs droits et de leurs devoirs et si les leaders communautaires agissent avec impartialité et, si les mécanismes de prévention et de gestion de conflits sont inclusifs et opérationnels, alors, les conflits locaux, notamment ceux autour des ressources naturelles, seront réduits, parce que les populations auront confiance dans ces mécanismes légitimes."

c) *Cadre des Résultats*

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat stratégique :</p> <p>A la fin du programme en 2020, la cohésion sociale entre éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, déplacés et population, jeunes et femmes dans 11 communes de la région du Sahel et les 4 communes de la région du Nord est renforcée et les conflits intercommunautaires, y compris ceux autour des ressources naturelles et ceux entre réfugiés et population hôte, sont gérés de façon pacifique.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de conflits communautaires dans les zones cible ; 2. Pourcentage de différends communautaires résolus de façon pacifique dans les zones cibles ; 3. Nombre de décisions prises par les mécanismes de prévention et de gestion de conflits qui sont acceptées par les groupes cibles ; 4. Proportion de différends résolus en faisant recours aux mécanismes de prévention et de gestion de conflits ; 				
<p>Résultat 1 :</p> <p>A la fin du programme, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie.</p>	<p>Produit 1.1 Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso et les ONG locales et internationales intervenant dans la région sont identifiées, répertoriées et évaluées.</p>	<p>Indicateur 1 : Nombres de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Nord et le Sahel recommandées par la population.</p>	Rapport d'études	
	<p>Activité 1.1.1 : Recueillir les avis des populations, et notamment des agriculteurs, éleveurs et orpailleurs, et des réfugiés sur les mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits</p> <p>Activités 1.1.2 : Identifier les structures locales d'intercession et de médiation de la région du Sahel et de la région du Nord (Mapping)</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombres de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Sahel</p> <p>Situation de référence : inconnue</p> <p>Cible : toutes les structures d'intercession et de médiation</p>	Rapport d'études	
	<p>Activité 1.1.3 : Préparer et divulguer (aux autorités locales et centrales, aux groupes cibles et aux structures) un répertoire (base de données) des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les zones cibles.</p> <p>Activité 1.1.4 Recenser les ONG locales et internationales</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombres de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Nord.</p> <p>Situation de référence : inconnue</p>	Rapport d'études	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	intervenant dans la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.	<p>Cible : toutes les structures d'intercession et de médiation</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Disponibilité du répertoire /base de données fonctionnelle identifiant les structures locales d'intercession et de médiation dans le Nord et le Sahel. Situation de référence : inconnue Cible : toutes les structures d'intercession et de médiation</p>	Existence de la base de données identifiant les structures locales d'intercession et de médiation dans le Nord et le Sahel.	
	<p>Produit 1.2 Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusifs et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique</p> <p>Activité : 1.2.1 : sur la base des avis des populations, appuyer les populations des groupes cibles à mener un plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion de représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux dans les mécanismes, en assurant une représentation d'au moins 30% de jeunes et des femmes dans ces groupes.</p> <p>Activité 1.2.2 : Former les jeunes et les femmes en techniques d'alerte précoce et médiation afin qu'ils puissent participer aux mécanismes d'alerte précoce.</p> <p>Activité 1.2.3 : prévoir des réunions entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune cible afin de renforcer la confiance des</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de sessions de formations organisées sur la prévention et gestion de conflits, médiation au bénéfice des structures d'intercession du Sahel. Situation de référence : les structures existence n'ont pas de connaissances techniques éprouvées en la matière. Cible : structures de médiation et d'intercession dans la zone concernée.</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de sessions de formations organisées sur leadership, la prévention et gestion de</p>	Rapports trimestriels d'activités	
			Rapports trimestriels d'activités	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>populations dans ces structures rendues plus inclusives et légitimes</p> <p>Activité 1.2.4. A la lumière des recommandations issues par les populations et les autorités locales, assurer une mise en synergie entre les mécanismes traditionnels et modernes.</p> <p>Activité 1.2.5 : Former les structures locales d'intercession et de médiation du Sahel et du Nord, en analyse de conflit, technique de dialogue et médiation inter et intra-communautaire, monitoring et alerte précoce, droits de l'homme,</p> <p>Activité 1.2.6 : Fournir des équipements de bureau aux structures locales d'intercession et de médiation de la région du Nord et du Sahel pour faciliter le fonctionnement des mécanismes de prévention, gestion de conflits et d'alerte précoce.</p>	<p>conflits, la médiation, les mécanismes d'alerte précoce au bénéfice des structures d'intercession de la région du Nord et du Sahel.</p> <p>Situation de référence : les structures existence n'ont pas de connaissances techniques éprouvées en la matière.</p> <p>Cible : structures de médiation et d'intercession dans la zone concernée.</p>		
<p>Résultat 2 : A la fin du programme, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends. Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et doter de point d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs.</p>	<p>Produit 2.1 Chacune des 15 communes ciblées (4 communes du Nord et 11 communes du Sahel) disposent d'une analyse locale de conflits dotée d'un plan d'action, réalisée conjointement par les structures locales de médiation, érigées en CLP de la commune.</p> <p>Activité 2.1.1 : Assister les structures locales d'intercession identifiées dans la réalisation d'une étude sur les conflits communautaires dans les communes du Sahel et du Nord.</p> <p>Activité 2.1.2 : Partager et discuter avec les populations, les autorités locales et les mécanismes d'alerte précoce des résultats de l'étude et organiser des consultations avec les populations dans chaque commune pour l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique.</p>	<p>Indicateur 2 : Pourcentage de différends communautaires qui sont résolus de façon pacifique dans les zones cibles</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Disponibilité du rapport d'études Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Disponibilité du rapport d'études Situation de référence : n/a Cible : éleveurs,</p>	<p>Rapport trimestriel d'activités</p> <p>Rapport d'études</p> <p>Rapport d'études</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	des conflits par commune.	agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte		
	<p>Activité 2.1.3 : les mécanismes d'alerte précoce élaborent un plan d'action pour la prévention et la résolution pacifique des conflits dans chacune des communes cibles du Sahel et du Nord</p> <p>Activité 2.1.4 : Élaborer un lien très clair entre les mécanismes d'alerte précoce et les autorités locale afin de faire remonter l'alerte sur un conflit (réel ou potentiel) à temps afin de prévoir une réponse adéquate de l'état</p> <p>Activité 2.1.5 : Mettre en œuvre le plan d'actions structures locales d'intercession et de médiation du Sahel et dans le Nord</p>	<p>Indicateur 2.1.3 : Disponibilité du plan d'action Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte</p> <p>Indicateur 2.1.4 : Disponibilité du plan d'action Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes</p>	Rapport d'un plan d'action	
	<p>Produit 2.2 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les orpailleurs, les IDPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie</p> <p>Activité 2.2.1 : organiser des focus groups avec les agriculteurs, les éleveurs et les orpailleurs, réfugiés, etc. par catégorie afin de récolter leurs revendications à la base des conflits autour des ressources naturelles (par les autorités locales, et/ou les mécanismes d'alerte précoce)</p> <p>Activité 2.2.2 : organiser des sessions de formation par groupe à l'endroit des agriculteurs, éleveurs et orpailleurs, réfugiés/IDPs sur leurs droits et devoirs liés à leur catégorie et par rapport au cadre légal régissant leur groupe</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : nombre de conflits prévenus et gérés dans le Sahel. Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes</p> <p>Indicateur 2.2.2 : nombre de conflits prévenus et gérés dans le Nord. Situation de référence : Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de</p>	Rapport trimestriel et annuel d'activités	
			Rapports trimestriels et annuels d'activités ; Rapports d'ateliers de formation	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>dans chaque commune (par les autorités locales, et/ou les mécanismes d'alerte précoce)</p> <p>Activité 2.2.3 : organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit de ces mêmes groupes (cette fois ensemble) sur la cohésion sociale, la coexistence pacifique et l'utilisation des mécanismes d'alerte précoce rendus plus inclusifs et légitimes, comme moyen de négociation, médiation, avant de recourir à la violence comme moyen pour résoudre ces conflits.</p>	femmes		
	<p>Produit 2.3 Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et doter de point d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs.</p> <p>Activité 2.3.1 Identifier, en accord avec les autorités locales et les associations d'éleveurs et d'agriculteurs, des espaces pouvant servir de couloir de transhumance dans la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.</p> <p>Activité 2.3.2 Doter les couloirs de transhumance identifiés en accord avec les autorités locales et les associations d'éleveurs et d'agriculteurs, de points d'eau en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des agriculteurs et des éleveurs de la région du Nord et du Sahel.</p>	<p>Indicateur 2.3 : Mesure à travers laquelle les couloirs de transhumance ont permis de pacifier les relations</p> <p>Situation de référence : xx Cible : xx</p> <p>Indicateur 2.3.1 Disponibilité des cartes géographiques délimitant les couloirs de transhumance</p> <p>Situation de référence : xx Cible : xx</p> <p>Indicateur 2.3.1 Nombre de points d'eau disponible le long des couloirs de transhumance</p> <p>Situation de référence : xx Cible : xx</p>		

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 3 : A la fin du programme, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener.	Produit 3.1 Élaboration d'un tableau de bord des risques de conflits dans les 15 communes de la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.	Indicateur 2.2.1 : Disponibilité du tableau de bord. Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes	Rapport de situation utilisant les données du tableau de bord	
	Activité 3.1.1 : Conduire des enquêtes régulières de terrain en consultation avec les ONG de la région pour renseigner la base de données des risques de conflits potentiels dans la zone du Nord et du Sahel.	Indicateur 2.2.1 : Disponibilité du Tableau de bord Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes	Rapport de situation utilisant les données du tableau de bord	
	Activité 3.1.2 : Produire des rapports d'analyses pour le bureau de Coordination des Unies au Burkina Faso sur la base des analyses effectuée.			
	Activité 3.1.3: Assurer la divulgation des rapports d'analyses vers les autorités locales, les structures d'intercession et de médiation des 15 communes du Nord et du Sahel.			
	Produit 3.2 Les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs.	Indicateur 3.2.1 : Nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Nord et du Sahel Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes	Rapport d'activités des structures/CLP du Nord et du Sahel	
	Activité 3.2.1 : Opérationnaliser Les Structures/CLP dans la région du Nord et du Sahel (assistance à la tenue de réunions périodiques, à l'élaboration de compte rendu de réunions, et au suivi de la mise en œuvre des résolutions des réunions et à l'élaboration des rapports d'activités).	Indicateur 3.2.1 : Nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Nord Situation de référence : n/a Cible : éleveurs, agriculteurs, orpailleurs,	Rapport d'activités des structures/CLP du Nord	
Activités 3.2.1. Entreprendre des visites dans d'autres communes limitrophes pour échanger sur les leçons apprises et les bonnes pratiques et resserrer les liens entre structures locales d'intercession et de médiation.				

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	Activité 3.2.3. Créer un lien entre les structures locales d'intercession et de médiation et la relance de la réconciliation au niveau national.	réfugiés, population hôte, association de jeunes et de femmes		

d) *Stratégie de mise en œuvre du GPCL*

Approche

39. L'approche du Projet sera basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation, (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales et de "Do no harm".
40. Le Projet visera l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales de manière générale et spécifiquement l'Unité de coordination du PUS-BF, les autorités locales et communautaires, les ONG, les OSC dont particulièrement les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. L'appropriation nationale visera également à assurer l'alignement des actions visées et les besoins et priorités nationales ainsi qu'à créer les synergies et complémentarité nécessaires. Cette approche sera également mise en œuvre en visant le partage d'expériences au niveau de l'expertise nationale et la promotion de la coopération sud-sud. Ainsi, les acquis déjà mis en œuvre sur le terrain seront capitalisés en vue de faciliter l'implémentation du présent projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale des ONG facilitera d'une part, l'appropriation du projet par les acteurs locaux et d'autre part, garantira leur engagement.
41. Les activités du Projet seront développées en prenant en considération la participation active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes. Le projet veillera à ce que les jeunes et les femmes issus des différents groupes soient pris en représentés à au moins 30% dans les différentes activités du projet. L'inclusion visera à ne laisser personne pour compte et surtout les jeunes et les femmes. Durant tout le processus de mise en œuvre, la concertation sera permanente entre les parties prenantes afin que les besoins spécifiques des différents groupes d'acteurs soient pris en compte. Les jeunes et les femmes devront être représentés au moins 30% dans toutes les activités du projet.
42. Dans un souci de renforcement des capacités et compte tenu de la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le Projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux comprenant des Volontaires des Nations Unies (VNU) nationaux, des OSC locales, les leaders coutumiers, les organisations religieuses locales et des consultants recrutés localement. En effet, la nature sensible des Projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent.
43. Le projet vient en appui au gouvernement pour adresser des besoins urgents, susceptibles de créer ou d'accentuer des crises. Pour ce faire, il ne doit pas être source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Sa mise en œuvre se fera donc dans le respect des principes du concept "Ne pas nuire" (Do no Harm). L'approche inclusive, participative et communautaire choisie devrait contribuer à cela.
44. Pour assurer la cohérence et la complémentarité entre les trois projets financés par le PBF, les plans de travail des trois initiatives seront élaborés conjointement, pour identifier entre autres les activités qui peuvent être menées ensemble ou qui doivent être menées dans une séquence qui renforce la complémentaire et qui favorise l'utilisation des ressources. A cet égard, l'Unité de coordination du PUS-BF jouera un rôle clé, ainsi que les partenaires de mise en œuvre qui se retrouvent sur les trois projets. Le projet Gestion pacifique des conflits locaux établira un lien étroit avec le projet Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel qui entend prévenir l'extrémisme violent dans les mêmes zones géographiques. A cet effet, des passerelles seront établies entre les trois initiatives pour assurer que les actions de prévention et de gestion conflits bénéficient également des actions de prévention de l'extrémisme violent et de renforcement de la confiance entre population FDS et administration. De plus, l'initiative de prévention et de gestion conflits servira de stratégie de sortie pour les 3 initiatives dans la mesure où les structures locales d'intercession et de médiation dont les capacités seront renforcées, joueront également un rôle dans la prévention de l'extrémisme violent et dans le monitoring de la confiance entre les FDS et la population.

45. Le projet entend créer des partenariats avec des Organisations de la société civile burkinabè tels que le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), le Diakonia, le WANEP-Burkina, l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH), le NDI et les Organisations de la société civile du Sahel (l'Association A2N, l'Union Fraternelle des Croyants de Dori etc.) et du Nord (Association Féminine pour le Développement du Burkina, le Centre Chrétien de réhabilitation et de réinsertion des marginalisés, l'Action citoyenne pour le Développement, le CRCCT/S ...) etc. qui pourraient avoir la charge de la mise en œuvre de certaines composantes du projet sur le terrain et assurer l'accompagnement des structures locales d'intercession et de médiation dans leurs activités de prévention et de gestion de conflits. Des partenariats seront aussi engagés avec les ministères techniques clés, liés aux domaines, comme le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Femme, de la solidarité Nationale et de la Famille, le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelle au niveau central. Au niveau local, le projet interagira avec les Cadres de concertation communaux (CCCo) et les tribunaux départementaux.
46. En termes de séquence, le projet va lancer dans sa première phase le diagnostic des mécanismes traditionnels et modernes de prévention de conflits en réalisant un mapping des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les 30 communes du Nord et du Sahel. Ceci va permettre d'avoir une meilleure connaissance des mécanismes de prévention et de gestion de conflits existant. Dans une deuxième phase, le projet va dégager des pistes pour améliorer la mise en synergie de ces mécanismes. Ces deux phases correspondent au résultat 1 du cadre des résultats plus haut.
47. Dans une troisième phase, le projet va initier un volet information, sensibilisation et formation des groupes cibles comprenant au moins 30 % de jeunes et de femmes. Cette phase va permettre aux groupes cibles de bénéficier de formation en gestion et prévention de conflits, médiation en même temps qu'elle informera les groupes cibles sur leurs droits et devoirs selon la législation en vigueur dans le pays concernant les domaines du projet (agriculture, élevage, mines, personnes déplacées internes, réfugiés). Dans une quatrième phase le projet va faciliter la création d'un cadre de dialogue entre les acteurs. Les phase 3 et 4 correspondent au résultat 2 du cadre des résultats plus haut.
48. Finalement, le projet s'attaquera à sa cinquième et dernière phase pour assurer une certaine proactivité des mécanismes, maintenant renforcés, de gestion et prévention de conflits, en mettant à disposition une base de données dynamiques des risques dans la région du Nord et dans le Sahel. Cette base donnée informera tous les acteurs (structures locales d'intercession, groupes cibles, autorités locales) sur les sources de conflits potentiels dans la région du Nord et du Sahel. Cette phase finale correspond au résultat 3 du cadre des résultats

Couverture géographique

49. Le projet Gestion Pacifique des Conflits Locaux se déroulera sur une durée de deux ans (Janvier 2019 – Décembre 2020) et couvrira les provinces du Seno, du Soum, de l'Oudalan et du Yagha (dans la région du Sahel) et les provinces du Loroum et du Yatenga (dans la région du Nord). Il sera mis en œuvre dans la zone de couverture du PUS-BF. Au regard de la variabilité de la situation sécuritaire et des défis logistiques, les localités d'intervention seront déterminées par l'équipe du Projet à l'issue de consultations avec les parties prenantes pour mieux tenir compte des problématiques locales spécifiques au plus tard un mois après le démarrage du projet. Le choix des localités sera basé sur des critères qui seront définies avec les acteurs clés et validés par le Comité régional de suivi du PUS-BF. Le projet compte toucher 15 communes au total dont 11 dans le Sahel et les 4 communes du Nord. Les communes retenues seront déterminées en accord avec les autorités locales, régionales et celles du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, sur la base des analyses locales des conflits, notamment par rapport aux zones les plus conflictogènes.

Groupes cibles :

50. Les groupes cibles du Projet sont les populations des deux régions particulièrement les jeunes et les femmes, les agriculteurs, les éleveurs nomades et sédentaires, les orpailleurs, l'Administration et les structures locales d'intercession et de médiation qui seront érigées en Comités Locaux de Paix ou CLP et les comités mixtes réfugiés/population, devront accorder la priorité aux associations d'agriculteurs, aux associations des éleveurs, à la Chambre régionale de l'agriculture, aux chefs coutumiers et religieux, aux associations de femmes et de jeunes.
51. Les populations : Les populations constituent le principal groupe de bénéficiaires et de partenaires. Le projet est destiné à induire un changement de comportement en eux sur la base de leur propre appréhension du problème et des solutions endogènes. Elles regroupent l'ensemble de la société de la zone d'intervention du projet, c'est-à-dire les populations des 26 communes de la région du Sahel dont la population était de 968 442 habitants au RGPH de 2006 et celles des 4 communes de la région du Nord dont la population était de 107 444 habitants, soit un total de couverture de plus de 1 075 886 habitants. Parmi cette population, le projet ciblera spécifiquement certains groupes qui présentent plus de risques que les autres à savoir les jeunes, les femmes et les personnes déplacées.
52. Les jeunes : Ils constituent la frange de la population la plus exposée à la problématique de la confiance entre populations, Administration et FDS. En sus, la population de la zone d'intervention est très jeune selon les données du RGPH 2006 de sorte que la population jeune constitue l'une des cibles prioritaires. Des actions spécifiques seront donc orientées vers cette cible par le biais de leurs organisations et des établissements scolaires et universitaires.
53. Les femmes : la position sociale de la femme dans la zone d'intervention est très difficile au regard des pesanteurs sociales ancrées dans certaines localités. Cependant, elles peuvent constituer un puissant vecteur de changement si de bons relais sont trouvés et des messages très précis développés. Leurs organisations permettront de mieux les impliquer et de trouver les meilleurs canaux de communication afin d'induire le changement souhaité.
54. Les personnes déplacées internes : leur nombre était estimé à environ 23 000 personnes en avril 2018 mais a évolué pour atteindre le chiffre total de 39 731 personnes dont s'agissant de la zone 35 023 pour la province du Soum, 2 334 pour l'Oudalan et 744 pour le Lorum. Ces PDI sont très vulnérables à plus d'un titre et l'amélioration de leurs relations non seulement avec les populations locales mais aussi et surtout avec l'Administration et les FDS contribuera à l'atteinte des résultats globaux du projet.
55. L'Administration publique : il est à distinguer l'administration centrale, l'administration déconcentrée et l'administration décentralisée. Chacune de ces trois composantes aura un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre du projet en tant que partenaire et cible car des actions de renforcement de ses capacités sont prévues. L'administration centrale en tant qu'initiatrice du processus PBF, aura un rôle principalement de coordination et de suivi pour que le projet puisse s'intégrer dans le schéma du PUS-BF et s'aligner sur les priorités nationales. L'administration déconcentrée en tant que relais de l'administration centrale dans les zones d'intervention, s'assurera de l'accompagnement approprié du projet et du suivi sur le terrain des actions et activités en coordination avec le niveau national. L'administration décentralisée en tant qu'administration de proximité contre laquelle des griefs sont soulevés par les populations verra ses capacités renforcées pour rendre des services de qualité aux populations avec en sus un devoir de redevabilité et dans une logique de concertation.
56. Les organisations de la société civile : au-delà des organisations de jeunes et de femmes, il sera fait appel à deux ONG de la zone d'intervention à savoir A2N et UFC en vue de faciliter l'appropriation du projet par les populations locales, la mobilisation sociale pour l'accompagnement des activités et les vecteurs locaux capables d'induire les changements de comportement visés par le projet. Ces deux ONG contribueront dans les campagnes de sensibilisation et les conférences publiques.
57. Structures locales d'intercession et de médiation : une étude sera réalisée pour répertorier les structures locales d'intercession existantes sur l'ensemble des 30 communes de 2 régions. Dans le

cas ou certaines communes ne sont pas couvertes par ces structures, le projet se propose d'aider à la création de Comités Locaux de Paix dans ces communes qui ne sera pas une fin en soi. Au contraire, elle marque le début d'une étape de consolidation de la paix et d'harmonie sociale. Le fonctionnement des comités locaux de paix est tout aussi important que leur création.

58. Les bénéficiaires directs que le projet appuiera sont les suivants :

- ✓ Les structures locales d'intercession et de médiation : 45 (au moins 3 dans chacune commune);
- ✓ Les leaders religieux, coutumiers et communautaires : 2,700 leaders.
- ✓ Les femmes leaders au niveau communautaire : 1,350 femmes leaders
- ✓ Les mouvements et associations de jeunes : 150 ;
- ✓ Les associations, groupements et fédérations d'éleveurs : 15 (pour le Nord et le Sahel)
- ✓ Les associations, groupements et fédérations d'agriculteurs : 15 (pour le Nord et le Sahel)
- ✓ Les mairies de la zone du Nord et du Sahel (15) ;
- ✓ Les réfugiés et les déplacés internes (2,000).

Résultats stratégiques visés :

A la fin du programme en 2020, la cohésion sociale entre éleveurs, agriculteurs, et orpailleurs, entre réfugiés et population hôte dans la région du Sahel (Seno, Oudalan, Soum et Yagha) et dans la Région du Nord (Lorum et Yatenga) est renforcée et les conflits intercommunautaires, y compris ceux autour des ressources naturelles, sont gérés de façon pacifique.

Résultat 1 : A la fin du projet, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie.

Produit 1.1 Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées.

Cette cartographie, conduite pour les 30 communes des régions du Nord et du Sahel, devrait permettre de répertorier toute structure d'intercession et de médiation y compris les comités mixtes réfugiés/population, d'en relever leur mandat, leur champ d'action, les communes couvertes, la typologie des conflits dans les communes couvertes, les acteurs des conflits, les notables influant des communes.

Cette identification se fera sous forme d'études réalisées par des structures comme le Centre pour la Gouvernance Démocratique, Diakonia, *National Democratic Institute* (NDI) ou l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) etc.

Produit 1.2 Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusifs et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique

Les membres suivront des séances de formation sur une variété de sujets tels : l'introduction aux complexités sociales et dynamiques, l'intelligence émotionnelle : compétence clé pour la médiation, négociation et la gestion des conflits, le cadre existant en matière de promotion de la paix au Burkina Faso, l'environnement et la prévention des conflits, la pratique des compétences de l'intelligence émotionnelle : écoute, faits et interprétation, la transformation du langage de plainte en langage de responsabilité, Modes et espaces de règlement des conflits. Ces formations seront faites par des structures comme le Centre pour la Gouvernance Démocratique, Diakonia, *National Democratic Institute* (NDI) ou l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH).

Résultat 2 :

A la fin du programme, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends.

Produit 2.1 Chacune des 15 communes ciblées disposent d'une analyse locale de conflits dotée de plan d'action, réalisé conjointement par les structures locales de médiation, érigées en CLP de la commune.

Il convient ici d'accompagner le processus de pérennisation de la paix en dotant les structures locales d'intercession et de médiation érigées en CLP d'outils de gestion et de prévention des conflits pour un environnement durablement apaisé. Ces outils contribueront à appuyer les CLP dans le renforcement de la coexistence pacifique, de la construction de la paix ainsi que la mitigation des conflits et la gouvernance locale. Des organisations de la société civile nationale seront mises à contribution pour appuyer les CLP dans ce sens. Concrètement, l'appui devrait permettre de :

- ✓ Accompagner les CLP dans la mise en œuvre d'une enquête de terrain ainsi que la collecte de données ;
- ✓ Procéder au dépouillement et à l'analyse des données recueillies en utilisant les outils statistiques existants ;
- ✓ Identifier les grandes tendances en matière de conflits les plus courants au niveau local au Burkina Faso.
- ✓ Élaborer l'analyse de conflits proprement dite ;
- ✓ Élaborer le plan d'action en relation avec les résultats obtenus ;
- ✓ Présenter l'analyse de conflits et le plan d'action lors d'ateliers régionaux ;
- ✓ Mener les participants à valoriser tous les mécanismes existants y compris les valeurs et cultures administratives en matière de médiation préventive des crises et de résolution des conflits ;
- ✓ Renforcer les capacités des Structures/CLP pour une mobilisation des actions de dissémination et de plaidoyer en faveur de la paix et de la prévention des conflits aux plans technique et politique ;
- ✓ Valoriser les initiatives communautaires de promotion d'une culture de paix et de respect des droits humains.

Cette phase va permettre aux Structures Locales/CLP de maîtriser la problématique des conflits locaux sur le territoire de la commune

Produit 2.2 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les orpailleurs, les IDPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie

Il s'agit ici de former les groupes cibles du projet sur leurs droits et devoirs et sur la législation nationale en vigueur dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de l'orpaillage, des réfugiés et des déplacés internes. Cette phase engendrera une meilleure compréhension de la problématique pour toutes les parties prenantes.

Résultat 3 : A la fin du programme, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener.

Produit 3.1 : Produit 3.1: Élaboration d'un tableau de bord dynamique des risques de conflits dans 15 communes de la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.

Le GPCL fera appel aux compétences du *Crisis Response Unit* du PNUD à New York pour l'établissement d'un tableau de bord (base de données) qui devra intégrer les informations déjà disponibles dans d'autres bases de données (Humanitaire et sécuritaire). Le tableau de bord des risques de conflits informera les activités des structures/CLP.

Le tableau de bord des risques de crise (CRD) est un outil dynamique qui permet un suivi efficace et la compréhension des risques. Il fournit une base de preuves pour éclairer les décisions clés du système des Nations Unies. Le CRD facilite régulièrement la collecte et la gestion des données et visualise les informations pour communiquer des informations sur la nature et impact potentiel des risques liés à la crise.

Le CRD veille à ce que des données pertinentes et actualisées soient facilement disponibles pour soutenir les processus de surveillance, analyse et formule des mesures et des réponses anticipées. Le CRD offre un guichet unique pour accéder, en temps réel, à un large éventail de ressources allant des données brutes à l'analyse sophistiquée : Indices globaux et indicateurs, Suivi des risques naturels, Bases de données d'incidents, Big Data, Images satellite, Flux de médias sociaux, Enquêtes d'experts et Reporting interne et analyse

Produit 3.2 : Les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs

Le GPCL appuiera les structures/CLP à s'organiser et à tenir des réunions communautaires pour leur permettre de bien jouer leur rôle de médiateur dans les conflits qui peuvent apparaître à tout moment suite à la détérioration de la situation sécuritaire. Il s'agira aussi d'appuyer ces structures à utiliser les NTIC pour comme outils de prévention des conflits dans les communautés (early warning).

59. En terme de résultats, à travers le GPCL, les Structures/CLP faciliteront le dialogue et impacteront positivement la vie des populations du Nord et du Sahel en permettant la communication entre les protagonistes actuels et anciens pour faire face aux rumeurs, craintes et méfiances potentiellement destructrices; en prévenant la violence par une surveillance conjointe, faciliter les négociations et planifier conjointement des événements potentiellement violents; en facilitant les processus locaux de rétablissement de la paix conduisant à des accords de paix locaux; en assurant la médiation des différends en cours ou nouveaux pour parvenir à une résolution commune des problèmes; en renforçant la cohésion sociale par le biais d'un dialogue. Ces dispositions sont une condition préalable nécessaire à une gouvernance durable, collaborative et inclusive ; en facilitant la réconciliation et en permettant la circulation d'informations locales et nationales pour que les défis locaux en matière de consolidation de la paix attention au niveau national puissent être atteints.
60. Toutefois, il est important de reconnaître les limites des structures locales d'intercession et de dialogue érigées en comités locaux de paix. Ces structures locales renforcées ne pourront pas faire respecter la paix, en particulier parmi les groupes qui s'emploient à utiliser la violence ; faire face aux causes structurelles profondes des conflits, en particulier lorsque les conflits sont motivés par des intérêts politiques, économiques ou culturels nationaux ou outrepasser les impératifs politiques nationaux. Si le contexte politique national rend la paix difficile, il est déraisonnable d'attendre des miracles des CLP.
61. En résumé, les CLP sont des mécanismes appropriés pour faire face aux situations de polarisation paralysante au sein des communautés locales et à la volonté politique minimale nationale et locale de faire la paix. Dans le cas précis du Sahel et du Nord du Burkina, le GPCL propose une approche "douce" telles que le dialogue, la facilitation et la négociation. Toute autre forme de coercition ou d'arbitrage sera probablement contre-productive.

III. Gestion du projet et coordination

a) Partenaires de mise en œuvre et organisations récipiendaires

62. Le PNUD et UNHCR sont les principales agences récipiendaires directes. En accord avec les règles d'administration du PBF, ces deux agences recevront les fonds et travailleront avec les partenaires de mise en œuvre pour assurer la mise en œuvre des activités et la réalisation des produits. A cet effet, les deux agences prépareront un plan de travail conjoint chaque année, qu'elles soumettront à l'approbation du Comité d'Orientation Stratégique. De par leurs mandats et leur présence sur le terrain, ces deux agences pourront facilement atteindre les principales cibles de ce projet, à savoir les structures locales d'intercession et de médiation.
63. Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est une organisation internationale qui a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides. Conjointement avec la Commission Nationale pour les Réfugiés – sous la tutelle du Ministère des Affaires Étrangères et

de la Coopération Régionale – d'autres agences des Nations Unies et partenaires, le HCR au Burkina Faso fournit une assistance vitale et protège les droits fondamentaux de plus de 25 000 réfugiés et demandeurs d'asile sur le territoire burkinabé.

64. De plus, par une série de résolutions adoptées depuis 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies a confié au HCR le mandat officiel d'identifier les apatrides, de prévenir et réduire l'apatridie dans le monde et de protéger les droits des apatrides. Au Burkina Faso, le Gouvernement a adopté toute législation internationale en lien avec la lutte contre l'apatridie (notamment la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie). Ensuite, en 2017, le gouvernement burkinabé a adopté en Conseil des ministres un Plan d'action national de lutte contre l'apatridie 2017-2024 qui vise à promouvoir l'intégration des personnes qui courent le risque d'apatridie et à permettre à toute personne, qui le désire, de matérialiser son attachement à la nation burkinabé, soit par l'enregistrement à l'état civil pour ceux qui sont nés au Burkina Faso, soit par la naturalisation en ce qui concerne les migrants.
65. Le PNUD a une longue expérience dans les régions du Sahel et du Nord notamment dans la mise en œuvre de plusieurs projets dans les domaines de la sécurité humaine, de la gestion des frontières, de la sécurité communautaire et de la police de proximité. Il a également l'avantage de mettre en œuvre la composante 2 du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) en cours dans toutes les communes de la région du Sahel.
66. Les agences récipiendaires assureront le reporting au PBSO et à la Coordination du PUS-BF. La mise en œuvre du Projet sera suivie de manière régulière et étroite par un système de suivi-évaluation et de capitalisation pour servir de modèle aux autres Projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Par ailleurs, les deux agences de mise en œuvre élaboreront chaque année un plan de travail conjoint qui sera soumis à l'approbation du comité conjoint d'orientation stratégique.
67. Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet utilisera les organisations non gouvernementales à travers la signature de protocoles. Ces ONG ont été retenues en raison de leur mandat qui est en lien avec les objectifs du projet et la connaissance du terrain. Parmi ces partenaires de mise en œuvre, les principaux sont :
 - ✓ Le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) qui est un organisme non gouvernemental de droit burkinabé qui vise à promouvoir la gouvernance démocratique au Burkina Faso et en Afrique à travers la recherche appliquée, la formation, l'éducation et la facilitation du dialogue démocratique ;
 - ✓ L'Union Fraternelle des Croyants de Dori qui est une association interconfessionnelle qui vise à promouvoir le développement intégral de l'homme à travers la culture de la tolérance et du dialogue interreligieux et la collaboration socioéconomique ;
 - ✓ Diakonia (section burkinabé) qui est une organisation humanitaire basée au Burkina Faso depuis juillet 2010 œuvrant dans les domaines la démocratie, des droits humains, l'égalité des genres, la justice économique et sociale, la paix et la réconciliation ;
 - ✓ A2N qui est une association dans la région du Sahel dont les axes d'intervention ont trait au développement local, à la gestion des ressources naturelles, à la sécurité alimentaire durable, à l'alphabétisation et l'éducation, à la mobilisation sociale et à la formation ;
 - ✓ Le WANEP-Burkina qui est une association qui a pour vision l'édification et la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et la justice sociale en vue d'un développement durable au Burkina Faso et dans la sous-région ;
 - ✓ L'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) qui est une structure d'enseignement supérieur et d'appui-conseil formant et accompagnant vers l'épanouissement des hommes et des femmes soucieux de l'avenir de l'humanité et décidés à agir au quotidien ;

- ✓ La branche locale NDI qui est une organisation non gouvernementale qui œuvre pour le renforcement et le développement de la démocratie à travers le monde et au Burkina Faso en particulier.
- ✓ Promediation est une organisation non gouvernementale à but non-lucratif (statut association loi 1901), dirigée par des professionnels alliant une expertise de haut niveau en médiation et négociation à une importante expérience de terrain en Afrique. Mobilisée sur divers processus depuis 2006, l'équipe intervient depuis 2012, en soutien aux processus de paix et aux efforts de prévention des conflits au Sahel et au Maghreb. Elle est engagée au Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso) et en Libye en soutien de processus de paix locaux ou nationaux, et en appui aux efforts de prévention de conflit et de stabilisation. Promediation peut s'appuyer sur des relations de confiance et un réseau extensif d'acteurs allant des leaders locaux aux acteurs gouvernementaux et internationaux afin de mettre en œuvre des activités de médiation et de facilitation de dialogue au niveau local et sous régional, et participer à une meilleure compréhension des dynamiques et des réalités locales et régionales. Promediation développe des projets dans (1) la prévention et la gestion des conflits, par un travail d'analyse et de terrain et par la facilitation du dialogue entre les acteurs ; (2) la résolution des conflits politiques et des conflits armés par un travail de facilitation du dialogue, de médiation, ou d'appui aux processus de paix.

b) Gestion du projet et coordination

68. L'unité de gestion du Projet sera basée à Dori. Elle sera composée d'un Coordonnateur de projet VNU International, de deux VNUs nationaux spécialistes en Administration/Droits Humains, d'un VNU spécialiste sur les questions de sécurité et de défense, d'un VNU spécialiste en Gestion des Conflits, d'un staff national NOC (UNICEF) et d'un chauffeur (UNICEF). Ils seront déployés dans les provinces de la région du Sahel et du Nord pour couvrir les communes concernées par les l'ensemble des 3 initiatives (Confiance entre FDS et population, cohésion sociale, Gestion pacifique des conflits). Le Coordonnateur VNU international sera financé au prorata par les RUNO bénéficiaires des Fonds, il en est de même pour l'Assistante et le Chauffeur. Les frais de fonctionnement de l'Unité de coordination seront pris en charge par ces mêmes RUNO. Le Coordonnateur assurera la supervision et le suivi des activités menées par les VNUs spécialistes sur le terrain.
69. Dans le cas du projet de gestion pacifique des conflits locaux, le projet prendra en charge 50% du salaire du Conseiller Paix et Développement qui assurera le suivi stratégique de cette intervention pour le compte du Bureau de la Coordination Résidente des Nations Unies au Burkina Faso. Il participera à hauteur de 28 su cout du Coordonnateur National, de l'Assistante Administrative, du chauffeur et du VNU national, spécialiste en gestion de conflits. L'équipe du Projet rapportera directement au Coordonnateur Résident sur les aspects liés aux orientations stratégiques de mise en œuvre du Projet. Pour les aspects opérationnels, elle travaillera en étroite collaboration avec Secrétariat technique conjoint.
70. Par ailleurs, un comité conjoint d'orientation co-présidé par la Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies sera mis en place pour assurer le pilotage stratégique du Projet. Ledit comité comprendra deux représentants des autorités régionales, un représentant des Agences du Système des Nations Unies, récipiendaires des fonds PBF ; trois représentant/tes de la Société Civile et deux représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le Secrétariat technique conjoint intégré (PBF+PUS-BF) assurera la préparation des documents et l'organisation des réunions dudit comité.

c) Gestion du risque

71. Dans le cadre de la mise en œuvre du GPCL, divers facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont identifiés. Une probable augmentation des attaques terroristes peut rendre l'accès difficile aux zones cibles du projet et compromettre des résultats. Cependant, dans le cadre du PUS-BF, le Gouvernement a prévu des actions en vue de renforcer la

sécurité des institutions, des personnes et de leurs biens dans les régions du Sahel et du Nord. Les risques liés au projet sont la dégradation de la situation sécuritaire, la faible implication des bénéficiaires du projet et la situation socio-politique dans les pays voisins. La mise en œuvre du projet pourrait être compromise par les réticences éventuelles de certains acteurs locaux à s'impliquer et à participer activement aux activités du dudit projet.

72. C'est pourquoi le projet va s'inscrire dans une approche participative et décentralisée avec une forte implication des communautés locales dans sa conception, sa réalisation et sa gestion notamment les ONG locales et les cadres de concertations régionales de suivi du PUS-BF. La dégradation de la stabilité politique et sociale dans les pays voisins est un facteur de risque important qui pourrait créer un déplacement accru des réfugiés) qui accentuerait les tensions dans la zone et les déplacements des populations. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser davantage les acteurs concernés pour une gestion immédiate de l'afflux, une actualisation des plans de contingence et une définition de nouveaux axes d'intervention.

73. Ceci étant, la situation des risques identifiés permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Nature	Catégorie				
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique	Faible	Moyen	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique
	Externe	Instabilité institutionnelle	Moyen	Elevé	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social
Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d'absorber et alléger les procédures administratives
Sécuritaire	Externe	Incidents sécuritaires caractérisés par des attaques à main armée, des enlèvements et des mutineries	Elevé	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le Projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion et les ONG seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent.
Environnemental	Externe	Catastrophes naturelles	Elevé	Moyen	Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer
	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale.
	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail
Réputationnel	Externe	Violations des droits humains	Moyen	Moyen	Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des droits humains

d) Suivi et évaluation

74. Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats.
75. Le système de suivi-évaluation sera mis en place en lien étroit entre l'Unité de coordination du PUS-BF/Secrétariat PBF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité conjoint d'orientation.
76. Les agences récipiendaires développeront un plan de suivi-évaluation durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances.
77. Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences responsables sont tenues d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du Projet.
78. Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière : i) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du Projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.
79. **Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet.** Le Projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'Unité de gestion du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité Conjoint d'Orientation. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre des trois projets afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du commencement des projets. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF (UC/PUS-BF).
80. **Missions de suivi.** Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.
81. **Production des rapports semestriels et annuels.** Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juillet et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité conjoint d'orientation du Projet et transmis à PBSO et MPTF-O. Les agences de mise en œuvre devront transmettre à l'Unité de gestion du Projet et à l'UC/PUS-BF/ Secrétariat PBF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe.
82. **Production du rapport final.** Le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel du Projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final.
83. **Évaluation finale.** Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la

proposition de Projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. L'agence chef de file va prendre en charge ses honoraires et assurer la coordination du processus. PBSO devra être consulté pendant la préparation des TDR de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du Projet.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

84. Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux. A travers une approche basée essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations d'une part et les administrations déconcentrées et décentralisées et les FDS d'autre part. C'est dans le même esprit que l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées.

IV Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

- E) Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

IV.1 Fonctions de l'Agent administratif

- F) Au nom des organisations participantes, et conformément au "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Projects, and One UN funds" (2008)¹⁶ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Projets conjoints, et du Fonds du Projet des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :
- ✓ Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
 - ✓ Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
 - ✓ Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
 - ✓ Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

IV.2 Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

- G) Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.
- H) Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.
- I) Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :
- ✓ Des rapports d'activités semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
 - ✓ Des rapports d'activités narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
 - ✓ Des rapports d'activités narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
 - ✓ Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril) ;
 - ✓ Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
 - ✓ Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
 - ✓ Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

IV.3 Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

- J) La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

IV.4 Information du public

- K) Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

V. Stratégie de fin de Projet/durabilité

- L) Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux. A travers une approche basée essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations d'une part et les administrations déconcentrées et décentralisées et les FDS d'autre part. C'est dans le même esprit d'ailleurs que l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres

acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées.

e. Budget du projet

Merci de fournir une justification courte pour le budget proposé, indiquez les choix faits lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, voyages, ou autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche de valeur monétaire du projet (value for money).

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).

Annexe D - Budget du Projet d'Appui à Gestion Pacifique des Conflits Locaux au Burkina Faso

Note: S'il s'agit de révision de projet, veuillez inclure colonnes additionnelles pour montrer le changement.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité						
Produit	Activité	Budget (CFA)	Budget (USD)	Coût unitaire (USD)	Budget (CFA)	Description
Produit 1.1 Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région du Nord et la région du Sahel du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées.	Activité 1.1.1 Recueillir les avis des populations, et notamment des agriculteurs, éleveurs et éleveuses, et des réfugiés sur les mécanismes traditionnels et modernes d'alerte précoce et de gestion des conflits	90 000		30%	27 000	LOA à 3 organisations pour réaliser le mapping: 1 dans le nord et 2 dans le Sahel.
	Activité 1.1.2 Identifier les structures locales d'intercession et de médiation de la région du Sahel et de la région du Nord (Mapping)					
	Activité 1.1.3 Préparer et divulguer (aux autorités locales et centrales, aux groupes cibles et aux structures) un répertoire (base de données) des structures locales d'intercession et de médiation opérant dans les zones cibles.	20 000		30%	6 000	2 ateliers de validation (Nord et Sahel); Impression et reproduction de matériels de formation et certification des participants
	Activité 1.1.4 Recenser les ONG locales et internationales intervenant dans la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.	15 000		0%		Embauche d'un consultant national pour la réalisation du recensement des ONG locales et int'l
Produit 1.2 Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusifs et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique.	Activité 1.2.1 Appuyer les populations des groupes cibles à mener un plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion de représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux dans les mécanismes, en assurant une représentation de déplacés et de réfugiés et d'au moins 30% de jeunes et des femmes dans ces groupes.	50 000	10 000	50%	30 000	5 Ateliers de plaidoyer dans les 15 communes visées par le projet
	Activité 1.2.2 Former les jeunes et les femmes en techniques d'alerte précoce et médiation afin qu'ils puissent participer aux mécanismes d'alerte précoce.	50 000		70%	35 000	5 Ateliers de formation + développement et reproduction des matériels de formation et de certification
	1.2.3 Organiser des réunions entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés au sein de chaque commune cible afin de renforcer la confiance des populations dans ces structures rendues plus inclusives et légitimes	35 000	10 000	40%	13 500	3 Ateliers + développement et la reproduction des matériels de formation et de certification
	Activité 1.2.4 Assurer une mise en synergie entre les mécanismes traditionnels et modernes, à la lumière des recommandations issues par les populations et les autorités locales.	35 000		30%	10 500	Frais d'ateliers + développement et la reproduction des matériels de formation et de certification
	Activité 1.2.5 Former les structures locales d'intercession et de médiation du Sahel et du Nord, en analyse de conflit, technique de dialogue et médiation inter et intra-communautaire, monitoring et alerte précoce, droits de l'homme.	250 000	175 000	50%	212 500	LOA à 5 organisations pour réaliser les sessions de formation (4 organisations pour le Sahel et 1 organisation pour le Nord) + UNHCR pour la formation des membres des comités mixtes réfugiés/population
	Activité 1.2.6 Fournir des équipements de bureau aux structures locales d'intercession et de médiation de la région du Nord et du Sahel pour faciliter le fonctionnement des mécanismes de prévention, gestion de conflits et d'alerte précoce.	35 000		0%		Acquisition de 60 (pad mini) pour 60 structures locales (2 par communes)
Sous total Résultat 1		490 000	195 000		334 500	
	Activité 2.1.1 Assister les structures locales d'intercession identifiées (y compris les comités mixtes réfugiés/population) dans la réalisation d'une analyse local de conflits communautaires dans les communes du Sahel et du Nord	75 000	30 000	50%	31 500	LOA avec des organisations pour encadrer les structures locales dans la conduite d'une analyse locale de conflits (5,000\$ par commune)

<p>Produit 2.1 : Chaque des 15 communes ciblées disposent d'une analyse locale de conflits dotée de plan de plan d'action, réalisée conjointement par les structures locales de médiation, engagées en CLP de la commune.</p>	<p>Activité 2.1.2 Passer et discuter avec les populations (y compris les jeunes et les femmes), les autorités locales et les mécanismes locaux présents et les comités mixtes de médiation des conflits dans chaque des 30 communes ciblées du Sahel et du Nord</p>	33 000	10 000	50%	22 500	3.4.1.1.1. de partage + reproduction de matériels
<p>Produit 2.2 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les opérateurs, les DPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie</p>	<p>Activité 2.1.3 Assister les structures locales d'intercession et de médiation (y compris les comités mixtes (régions/population) et les autorités locales afin de faire participer à la résolution pacifique des conflits dans chacune des 30 communes ciblées du Sahel et du Nord</p>	37 500	30 000	50%	33 750	LEA avec des organisations pour encadrer les structures locales dans la mise en œuvre des plans d'actions dans chacune des 30 communes et projet (2.5.0.6 par plan d'action)
<p>Produit 2.3 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 2.1.4 : Elaborer un lien très clair entre les mécanismes d'alerte précoce (y compris les comités mixtes (régions/population) et les autorités locales afin de faire remonter l'alerte sur un conflit (réel ou potentiel) à temps afin de prévoir une réponse adéquate de l'Etat.</p>	35 000	20 000	40%	22 000	
<p>Produit 2.4 : Des comités de médiation ont été créés dans les communes ciblées</p>	<p>Activité 2.1.5 Mettre en œuvre le plan d'actions structures locales d'intercession et de médiation du Sahel et dans le Nord</p>	35 000	15 000	40%	20 000	
<p>Produit 2.5 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les opérateurs, les DPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie</p>	<p>Activité 2.2.1 : organiser des lieux groupes avec les agriculteurs, les éleveurs et les opérateurs, religieux, etc. par catégorie afin de recueillir leurs revendications à la base des conflits autour des ressources naturelles (par les autorités locales, et/ou les mécanismes d'alerte précoce)</p>	75 000		40%	30 000	
<p>Produit 2.6 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les opérateurs, les DPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie</p>	<p>Activité 2.2.2 : organiser des sessions de formation par groupe à l'encontre des agriculteurs, éleveurs et opérateurs, religieux/DPs sur leurs droits et devoirs liés à leur catégorie et par rapport au cadre légal régissant leur groupe dans chaque commune (par les autorités locales, et/ou les mécanismes d'alerte précoce)</p>	75 000		50%	37 500	
<p>Produit 2.7 : Des comités de médiation ont été créés dans les communes ciblées</p>	<p>Activité 2.2.3 : organiser des ateliers de concertation et de concertation par groupe (celle qui ensemble sur la cohésion sociale, la coopération pacifique et l'utilisation des mécanismes d'alerte précoce rendus plus inclusifs et légitimes, comme moyen de négociation, médiation, avant de recourir à la violence comme moyen pour résoudre ces conflits.</p>	75 000		50%	37 500	
<p>Produit 2.8 : Des comités de médiation ont été créés dans les communes ciblées</p>	<p>Activité 2.3.1 Identifier, en accord avec les autorités locales, des espaces pouvant servir de couloir de transhumance dans la région du Nord et du Sahel au Burkina Faso</p>	15 000		0%		Consultant national pour la réalisation d'une étude d'identification des couloirs de transhumance
<p>Produit 2.9 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les opérateurs, les DPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie</p>	<p>Activité 2.3.2 Doter les couloirs de transhumance identifiés de points d'eau en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des agriculteurs et des éleveurs de la région du Nord et du Sahel</p>	140 220		0%		
<p>Produit 3.1 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.1.1 Développement d'une base de données des conflits de risques pour le Nord et le Sahel</p>	597 750	405 000		234 750	
<p>Produit 3.2 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.1.2 Conduire des enquêtes régulières de terrain en consultation avec les ONG de la région pour renseigner la base de données des risques de conflits potentiels dans la zone du Nord et du Sahel.</p>	150 000		0%		LOA avec CRU/LNDP
<p>Produit 3.3 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.1.3 Produire des rapports d'analyse pour le bureau de Coordination des Unités au Burkina Faso sur la base des analyses effectuées.</p>	60 000		0%		Embauche d'un VNU international pour la mise à jour du tableau de bord (12 mois)
<p>Produit 3.4 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.1.4 Assurer la divulgation des rapports d'analyses vers les autorités locales, les structures d'intercession et de médiation des 15 communes du Nord et du Sahel.</p>	35 000		35%	10 500	Frais d'ateliers et de reproduction
<p>Produit 3.5 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.2.2 Entreprendre des visites dans d'autres communes limitrophes pour échanger sur les leçons apprises et les bonnes pratiques et resserrer les liens entre structures locales d'intercession et de médiation.</p>	45 000		50%	22 500	Assistance à la tenue de réunions périodiques, à l'élaboration de comptes rendus de réunions, et au suivi de la mise en œuvre des résolutions des réunions et à l'élaboration des rapports d'activités.
<p>Produit 3.6 : Les Structures CLP sont mis en place, opérationnelles et bien organisées en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs et participent à la réconciliation nationale</p>	<p>Activité 3.2.1 Opérationnaliser Les Structures CLP dans la région du Nord et du Sahel.</p>	35 000		50%	17 500	Frais de déplacement de structures locales dans d'autres communes pour échanges d'expérience

	100 000 000	30%	30 000 000	Etudes, recherches et Atelier avec les forces politiques du pays sur la réconciliation.
Soins total Résultat 3	425 000		80 500	
SI Total Activité	1 542 750		300 000	
Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités ci-dessus	213 448			
Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus				
Evaluation finale/audit	30 000			Consultant national pour la réalisation de l'évaluation finale du projet.
Budget S&E du projet				
SOUS-TOTAL DU BUDGET DE PROJET:	1 786 200		300 000	
Coûts indirects (7%)	122 894		21 000	
BUDGET TOTAL DU PROJET PAR AGENCES:	1 909 094		321 000	
BUDGET TOTAL DU PROJET:			2 200 594	

Annexe D - Budget du Projet d'Appui à la Gestion Pacifique des Conflits Locaux dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso

Note: S'il s'agit d'une revision budgétaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements

CATEGORIES	Agence Réciptaire : PNUD			Agence Réciptaire : UNHCR			Total Tranche 1	Total Tranche 2	Total Tranche 3	TOTAL PROJET	Poids en %	
	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (35%)	Tranche 3 (30%)	Tranche 1 (+/- 35%)	Tranche 2 (+/- 35%)	Tranche 3 (+/- 30%)						
1. Personnel et autres employés:	213 448	72 184	72 184	61 872	2 523	2 523	2 162	74 707	74 707	64 034	213 448	10%
1.a Cout PDA (50% sur 12 mois)	132 000	46 200	46 200	39 600	-	-	-	46 200	46 200	39 600	132 000	6%
1.b Cout VNU national spécialiste en gestion de conflits (100% sur 24 mois)	33 400	11 690	11 690	10 020				11 690	11 690	10 020	33 400	2%
1.c Participation au cout du Coordinateur NIT (VNU Int'l) basé à Dori (28% de 105 600\$)	29 568	8 796	8 796	7 540	1 552	1 552	1 331	10 349	10 349	8 870	29 568	1%
1.d Participation au cout de l'Assistant Administratif basé à Dori (28% de 48,000\$)	13 440	3 998	3 998	3 427	706	706	605	4 704	4 704	4 032	13 440	1%
1.e Participation au cout du chauffeur basé à Dori (28% de 18,000\$)	5 040	1 499	1 499	1 285	265	265	227	1 764	1 764	1 512	5 040	0%
2. Fournitures, produits de base, matériels		13 475	13 475	11 550	-	-	-	13 475	13 475	11 550	38 500	2%
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)		12 250	12 250	10 500	-	-	-	12 250	12 250	10 500	35 000	2%
4. Services contractuels		45 500	45 500	39 000	-	-	-	45 500	45 500	39 000	130 000	6%
5. Frais de déplacement		12 250	12 250	10 500	-	-	-	12 250	12 250	10 500	35 000	2%
6. Transferts et subventions aux homologues		458 987	458 987	393 486	97 477	97 477	97 838	556 464	556 464	491 324	1 604 252	73%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs												
Sous-total		614 646	614 646	526 908	100 000	100 000	100 000	714 646	714 645	626 908	2 056 200	93%
8. Coûts indirects*		43 025	43 025	36 884	7 000	7 000	7 000	50 025	50 025	43 884	143 934	7%
Total		657 671	657 671	563 792	107 000	107 000	107 000	764 671	764 670	670 792	2 200 134	100%
				1 879 134			321 000				2 200 134	
				85%			15%					